

# Communiqué de presse du 6 août 2021. **NON AU PASSE SANITAIRE**

Sans surprise, le conseil constitutionnel, à l'instar de ce qu'a été son attitude depuis le début de l'état d'urgence dit sanitaire n'aura modifié qu'à la marge le projet de loi déposé en urgence par le gouvernement et dont les dispositions sont lourdes de conséquences pour un état de droit, que ce soit en termes de libertés individuelles et publiques que de droit du travail.

Associations, collectifs, syndicats dénoncent d'ailleurs les dangers de cette loi.

**Médecins du monde, la Coordination nationale des comités de défense des hôpitaux et maternité de proximité, la Défenseure des droits, l'Union Syndicale de la Psychiatrie, le Syndicat FO des Médecins hospitaliers, le collectif des avocats "santé en libertés" etc..... se prononcent contre le passe-sanitaire et ses conséquences.**

**Des médecins hospitaliers s'insurgent contre les dispositions qui conduisent à l'impossibilité pour des patients non munis du passe sanitaire d'accéder aux services hospitaliers et à une prise en charge.**

**Des dispositions qui n'ont soulevé aucune remarque du conseil constitutionnel au motif que l'accès aux soins sera préservé ..... en cas d'urgence! Est-il utile de préciser que l'appréciation de la notion d'urgence est très subjective.**

Ces collectifs, associations, syndicats, mouvements, sont bien entendu conscients de ce que la vaccination a apporté dans l'histoire de l'humanité pour sauver des millions de vies humaines tout comme ils rappellent l'impérieuse nécessité d'une stratégie mondiale pour endiguer la pandémie, ils condamnent d'ailleurs fermement la position de l'union européenne et de la France de ne pas lever les brevets sur les vaccins.

Le gouvernement se gargarise de ce passage en force du PASSE SANITAIRE dans notre pays alors que très peu d'autres pays dans le monde en ont validé l'utilisation et l'utilité.

En France, on voit bien la démarche employée par le gouvernement qui est d'imposer ce passe-sanitaire, pour contrer le retard pris dans la vaccination de la population.

Encore une fois, au lieu de faire une vraie campagne d'écoute, d'explication et de prévention, ce sont la culpabilisation et l'autoritarisme qui priment.

On comprend la colère de ceux qui sont dans la rue pour le remettre en cause vu la gestion désastreuse de la pandémie dans notre pays : classement mondial en nombre de décès par millions d'habitants avec plus de 112.000 morts, trahison d'Agnès Buzyn, mensonges / omissions à répétition (sur les masques, sur les tests....), minimisation initiale de la gravité de la maladie ou de l'utilité des masques, pénuries de matériel de protection, de lits de réanimation et de vaccins. La défiance atteint des sommets et est devenu la marque de fabrique de cet exécutif.

On sent bien aussi la fuite en avant liberticide de ceux qui veulent profiter de chaque crise pour accroître un peu plus le contrôle de l'État sur les citoyens : ce fut le cas des attentats terroristes, ce fut le cas des Gilets Jaunes et c'est le cas aujourd'hui du Covid-19.

Ce n'est pas une simple vision de l'esprit quand la législation ainsi modifiée restreint nos libertés pour soi-disant « mieux nous protéger » alors même que ces lois, dites « scélérates » car vouées à perdurer offrent à nos dirigeants de plus en plus de pouvoir hors du contrôle des instances démocratiques mais aussi plus de déconnexion vis-à-vis des désirs ou des besoins réels de la population.

Une fois votées, elles s'imposent à nous, tous les jours, s'immisçant dans nos vies privées, grignotant nos libertés individuelles et collectives par des contrôles répétés et des surveillances démultipliées : État d'urgence attentat, État d'urgence sanitaire, Loi sécurité globale.

Le passe-sanitaire vient compléter l'édifice en introduisant maintenant la possibilité d'être contrôlé de façon systématique avec un « passeport numérique » (donc tracé) dans son propre pays et dans toutes les

activités du quotidien (shopping, sport, cinéma, restaurant, spectacles...). Le passe-sanitaire créera aussi de facto des discriminations entre citoyens selon qu'ils soient vaccinés ou non vaccinés, faisant fi des éventuelles difficultés d'accès à la vaccination, contre-indications médicales ou objection de conscience.

Et que penser d'un outil numérique qui aboutirait à la suppression du salaire d'un employé sans licenciement (mais aussi sans chômage ni indemnités) ?

A quand un "**permis social à points**" comme on le connaît dans d'autres pays (la Chine) qui en fait rêver certains.

Avec ce passe-sanitaire, la voie est à présent grande ouverte pour une surveillance à plus grande échelle de la population.

La Défenseure Des Droits ne s'y est pas trompée, elle qui a relevé dans son rapport pas moins de 10 points d'alerte dans ce projet de loi.

A tel point que l'on peut poser la question du but final recherché.

Compte tenu des risques que fait peser sur nos libertés ou sur nos garanties en tant que salariés dans l'exercice quotidien de nos activités professionnelles, on est légitimement en droit de remettre en question le PASSE SANITAIRE, ce qui n'est pas du tout incompatible avec le choix de se faire vacciner par un consentement libre et éclairé.

Qui plus est, et dans le même temps, le gouvernement continue de fermer des lits dans les hôpitaux ... (plus de 1 800 depuis le début de l'année, près de 20 000 à la fin du quinquennat et 103 000 lits supprimés depuis 25 ans), sans parler de la fermeture de plus de 600 services d'urgence durant la période estivale de 2021 .... un triste record !

Rappelant ces chiffres et leurs conséquences dramatiques pour la santé publique, Christophe Prudhomme, Président de l'Association des Médecins Urgentistes, déclarait récemment dans le Parisien :

**" LE SYSTEME EST EN TRAIN DE S'EFFONDRE "**.

Dans le même temps, Macron et son gouvernement préparent leur réforme-destruction des régimes spéciaux de retraite pour le compte des intérêts du capital financier et des compagnies d'assurance, qui en demandent toujours plus..... **politique sanitaire là aussi ? Sanitaire, le coup de force contre le droit au travail ?**

**Non ce passe n'a rien de sanitaire mais contribue à la remise en cause de nos libertés démocratiques et de nos droits sociaux.**

**Faut-il le préciser, nous refusons bien entendu de tomber dans les provocations des antivax, des groupuscules d'extrême droite, qui cherchent à récupérer la colère populaire qui monte contre Macron et sa politique anti sociale.**

L'extrême droite se félicite de la loi sur le séparatisme, l'extrême droite a toujours été opposée aux statuts, aux garanties collectives, à la démocratie et s'est toujours prononcée pour la restriction des libertés publiques.

**Nous ne sommes pas dupes : sa mise au-devant de la scène médiatique sert essentiellement les desseins du gouvernement.**

Pour notre part nous refusons de laisser faire cette stratégie cynique.

Dans de nombreuses villes, des manifestations ont eu lieu depuis l'allocution présidentielle, de nouvelles mobilisations sont annoncées samedi 7 août 2021.

**Sur la base des principes que nous avons exposés,  
le Groupe d'Action Tarbes Insoumise et Populaire  
soutient l'expression des citoyens  
CONTRE L' INSTAURATION D'UN PASSE dit SANITAIRE.**

**NON AU PASSE dit SANITAIRE**

**SAMEDI 7 Août 2021 14 h 00  
Place de l'Hôtel de ville à Tarbes.**